



Pension de reversion

Par annevictoire19

bonjour simulation
je suis restée mariée 23 ans
mon ex est remarié

ayant une petite retraite pourrais je demander une pension de reversion proportionnelle si il vient à disparaître avant moi

je sais qu'il y a un plafond de revenus

si à ce moment je dépasse ce plafond avec des revenus immobiliers acquis ces 10 dernières années pour compléter ma retraite

je envisage de les donner à mes enfants y a-t-il un délai pour le faire ou la date à laquelle toute procédure est figée ?
merci